

Questions orales

retenir les services des avocats, je n'ai évidemment pas les chiffres à ma disposition. Ce sont des matières qui continuent à être étudiées devant les tribunaux, et les services des avocats en cause sont retenus par le ministère de la Justice selon un tarif fixé par le ministère de la Justice quand on retient les services de ces avocats-là.

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre pourrait dire si nous devons comprendre d'après sa réponse qu'il n'ira pas jusqu'en Cour suprême contester le jugement du juge Hugesen relativement à la cause qui est pendante devant la Commission Keable, et également voudrait-il dire à la Chambre jusqu'où le gouvernement actuel n'est pas prêt à démontrer la rentabilité du fédéralisme qu'il défend avec tant d'outrance, jusqu'où n'est-il pas prêt à démontrer son souci unique de chercher la vérité et la justice en collaborant d'une façon beaucoup plus juste à la Commission Keable?

M. Fox: Monsieur le président, je pense qu'en établissant une commission d'enquête au niveau fédéral nous avons démontré clairement à la population canadienne notre intérêt d'aller jusqu'au bout des allégations parfois farfelues qui ont été faites, comme celles qui ont été faites à la télévision récemment par l'honorable député quand celui-ci a accusé le GRC d'avoir assassiné un ancien . . .

Une voix: Un de ses amis!

M. Fox: . . . un résidant de la province de Québec du nom de Viger, alors que toutes les indications sont à l'effet que M. Viger est décédé à la suite d'effets de la chaleur, et après être tombé d'un tracteur sur sa ferme. Si l'honorable député veut parler de justice, monsieur le président, il devrait avoir l'honnêteté d'amener ses «canards» devant les commissions d'enquête qui ont été établies ou devant le procureur général de la province de Québec, et de faire connaître les sources de ses renseignements. Autrement, nous ne pourrions que conclure que le genre de «canards» lancés par l'honorable député est le résultat d'un esprit extrêmement irresponsable.

M. Matte: Monsieur le président, je ne poserai pas la question de privilège puisque ce n'est pas le moment, mais je . . .

M. l'Orateur: Je donnerai la parole à l'honorable député à 3 heures; il pourra alors poser la question de privilège.

● (1432)

[Traduction]

LA COMMISSION McDONALD—LES MOTIFS D'OPPOSITION À LA DEMANDE DE REPRÉSENTATION DU CHEF DE L'OPPOSITION

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Il s'agit de la requête soumise récemment au nom du chef de l'opposition, représenté par un avocat devant la Commission McDonald. Trois avocats, représentant respectivement la Commission, le commissaire de la GRC et le solliciteur général, s'y sont opposés. Ces avocats se sont-ils opposés à la requête sur les instructions directes ou indirectes du solliciteur général? Autrement dit, est-ce qu'ils se sont tous les trois opposés à cette requête du chef de l'opposition et, si ce n'est pas le cas, lesquels l'ont fait et pour quelles raisons?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Lorsque le chef de l'opposition a décidé de demander que son avocat assiste aux audiences de la Commission, j'ai été mis au courant par mon

[M. Fox.]

avocat. Mon opinion est que le gouvernement du Canada a pleine confiance dans l'organisme qu'il a créé pour examiner les accusations portées contre la Gendarmerie royale. Nous sommes convaincus que la Commission pourra faire toute la lumière sur cette affaire. En ce qui touche la question des témoins qui doivent comparaître devant la Commission, nous sommes d'avis que tous les partis politiques ont autant le droit que le chef de l'opposition de faire ce genre de requête, ainsi que des tas d'autres organismes de tout le pays. Notre position est la suivante: le gouvernement a donné à la Commission mandat d'examiner à fond toute cette affaire. Nous lui faisons pleinement confiance, ce qui manifestement n'est pas le cas pour le chef de l'opposition.

LA COMMISSION McDONALD—LA COMMUNICATION À L'AVOCAT DES QUESTIONS RESTÉES SANS RÉPONSE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Je regrette que le solliciteur général refuse de dire quel avocat a reçu des instructions de sa part ou de celle du gouvernement. Il a déclaré que la Commission McDonald est une fenêtre ouverte sur la lumière. Il serait plus exact de préciser que pour l'instant elle est obscurcie par le brouillard. A plusieurs reprises, le solliciteur général a refusé à la Chambre et au comité de répondre à des questions, sous prétexte que la Commission McDonald en est saisie. Qu'il ose donc le nier. Est-ce que son avocat a reçu le texte des questions qui ont été posées à la Chambre et au comité permanent de la justice et des questions juridiques? Est-ce que le solliciteur général veut prendre l'engagement de faire poser ces questions à la Commission McDonald, en temps opportun, par son avocat?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Il est bien évident que le député ne sait pas comment travaille la Commission McDonald. Peut-être que s'il s'absentait de la Chambre pour aller assister à quelques-unes de ses séances, il apprendrait que ce sont les témoins qui sont interrogés et l'avocat de la Commission qui interroge. Peut-être aussi ferait-il bien de se mettre dans la tête que c'est la Commission elle-même qui a tranché la question de savoir s'il y avait lieu d'autoriser un parti politique à se faire représenter devant elle.

En ce qui concerne les questions qui m'ont été posées au comité permanent de la justice et des questions juridiques, je serai enchanté d'adresser le compte rendu de ses délibérations à l'avocat de la Commission d'enquête.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE MAINTIEN DES CONTINGENTS DE BŒUF D'OcéANIE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Comme le contingentement du bœuf de basse catégorie provenant d'Australie et de Nouvelle-Zélande expire à la fin de l'année, et que les bovins continuent de ne pas rapporter suffisamment aux producteurs canadiens, le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux producteurs que les contingents actuels fixés à l'importation du bœuf d'Océanie vont être maintenus à leur niveau actuel en 1978?